



Conseil des premiers ministres des Maritimes
Rapport annuel 1998-1999

OBJECTIFS DU CONSEIL DES PREMIERS MINISTRES DES MARITIMES

Promouvoir un but commun pour les trois gouvernements.

Assurer une coordination maximale des activités des gouvernements et des trois provinces et de leurs organismes.

Établir un cadre propice à des interventions et à des entreprises communes.



Le logo du Conseil

Le logo du Conseil a été choisi en 1972. Les trois « M » représentent les trois provinces maritimes, soit le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard. Le triangle équilatéral formé par les bases des lettres symbolise l'égalité des gouvernements membres du Conseil et le cercle représente la région.

CPMM
conseil des premiers ministres des
maritimes
c.p. 2044
halifax (n.-é.) B3J 2Z1
(902) 424-7590

CMP
council of maritime premiers
box 2044,
halifax, n.s. B3J 2Z1
(902) 424-7590

ISBN 0-920925-24-3
ISSN 0380-0768

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Lettre des premiers ministres	3
Aperçu du Conseil des premiers ministres des Maritimes	4
Loi sur la coopération économique des Maritimes	6
Aperçu de la Conférence des premiers ministres de l'Atlantique	6
Initiatives stratégiques dans la région – 1998-1999	7
Coopération régionale — Les Maritimes	
Secrétariat du Conseil	8
Comité de formation et de développement municipaux des Maritimes	8
Commission des courses attelées des provinces maritimes	9
Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes	10
Coopération régionale — La région de l'Atlantique	
Fonds de capital-risque pour les provinces atlantiques	12
Accord de coopération pour les situations d'urgence entre les provinces de l'Atlantique	13
Atlantic Canada On-Line	13
Comité atlantique de renouveau du secteur public	14
Consortium des collèges communautaires de l'Atlantique	14
Harmonisation des lois sur les assurances des provinces atlantiques	16
Comité de coordination des marchés publics de l'Atlantique	16
Fondation d'éducation des provinces atlantiques	17
Coopération régionale — À l'étranger	
Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada	18
Annexe I – États financiers	21
Annexe II – Répertoire du Conseil	22
Annexe III – Organismes de coopération dans les Maritimes et la région de l'Atlantique	23
Annexe IV – Indicateurs sociaux des provinces de l'Atlantique	24



LETTRE DES PREMIERS MINISTRES



Bernard Lord
Premier ministre du
Nouveau-Brunswick



John Hamm
Premier ministre de
la Nouvelle-Écosse



Pat Binns
Premier ministre de
l'Île-du-Prince-Édouard

Nous avons l'honneur de présenter le vingt-neuvième rapport annuel du Conseil des premiers ministres des Maritimes aux assemblées législatives et aux citoyens du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le Conseil des premiers ministres des Maritimes a été l'un des grands promoteurs de la coopération dans les provinces maritimes. Au cours des ans, le Conseil a déterminé les secteurs propices à la coopération et créé des mécanismes susceptibles de faire avancer le programme de coopération. Nous prévoyons nous inspirer des réalisations passées pour accomplir de nouvelles tâches dans un esprit de collaboration et de coopération.

Nous sommes satisfaits des mesures prises par nos ministères pour créer des liens et concrétiser les changements. Nous les encourageons à continuer de trouver et de mettre en oeuvre diverses possibilités pour la région. Le secteur privé a aussi relevé avec dynamisme les défis économiques, et il contribue beaucoup à l'établissement d'économies prospères et intégrées.

Nous tenons à remercier les premiers ministres sortants Camille Thériault du Nouveau-Brunswick et Russell MacLellan de la Nouvelle-Écosse pour leur contribution au développement de la région.

Nous voulons également souligner le départ de Keith Wornell, en juillet 1999, du poste de secrétaire du Conseil des premiers ministres des Maritimes (1995-1999). Nous le remercions de sa contribution au Conseil et lui souhaitons une belle retraite.

Il ne faudrait pas oublier la contribution inestimable des personnes qui siègent aux conseils, commissions et comités du Conseil. La participation constante de ces personnes est essentielle au Conseil pour l'exécution de la future mission du Conseil.



APERÇU DU CONSEIL DES PREMIERS MINISTRES DES MARITIMES

Mise en perspective

Le Conseil des premiers ministres des Maritimes (CPMM) est l'un des symboles les plus importants de coopération régionale dans les Maritimes. L'organisme a été créé en mai 1971 en vertu d'une entente entre les gouvernements du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, laquelle a été ratifiée par l'adoption d'une loi en 1972. Son rôle et ses pouvoirs sont étendus, donnant aux premiers ministres une grande marge de manoeuvre en matière de coopération intergouvernementale.

Le but de la loi créant le CPMM était d'établir un cadre législatif propice à la coopération, l'objectif étant « *d'assurer une coordination maximale des activités des gouvernements et des trois provinces et de leurs organismes* ». La réalisation du but fixé incombe aux premiers ministres, ou elle est déléguée aux ministres concernés, aux conseils, commissions et comités régionaux, ou au Secrétariat du Conseil.

Pour défendre leurs intérêts par la coopération, les provinces privilégient trois démarches :

- ◇ la création d'organismes régionaux;
- ◇ l'harmonisation des politiques et des programmes provinciaux; et
- ◇ l'adoption d'une ligne de pensée commune sur des questions qui concernent des tierces parties comme le gouvernement fédéral.

Le Conseil des premiers ministres des Maritimes est le premier organisme du genre au Canada au moyen duquel trois provinces cherchent systématiquement à déterminer et à exploiter les possibilités, par des interventions communes, afin de tirer le plus d'avantages possible des services gouvernementaux. Dès le début, le Conseil a adopté une approche pragmatique pour repérer ces possibilités et faire face aux enjeux économiques et sociaux des Maritimes par des interventions communes.

Le Conseil offre aux trois provinces un cadre structuré qui leur permet d'atteindre ensemble des objectifs qui, autrement, ne seraient peut-être pas réalisables. Voici les avantages que les gouvernements membres visent par la coopération :

- ◇ accroître la qualité et les gains en efficacité dans les secteurs public et privé grâce au partage des coûts, à une économie d'échelle, ainsi qu'à l'harmonisation des politiques et des pratiques des gouvernements;
- ◇ atteindre une masse critique de ressources afin de mener des projets qui, autrement, ne seraient pas ou ne pourraient pas être réalisables; et
- ◇ exercer une plus grande influence sur les forces et les intervenants de l'extérieur, notamment le gouvernement fédéral, qui agissent sur les provinces.

Au cours des ans, la coopération intergouvernementale dans les Maritimes s'est étendue pour inclure diverses priorités du secteur socioéconomique et de la fonction publique. De nombreuses institutions ont été créées dans le cadre des activités du Conseil et ailleurs.



Aperçu des réunions

Les premiers ministres des Maritimes se sont réunis une fois en 1998-1999, à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, concurremment avec une réunion du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique (CPMA). Les premiers ministres des Maritimes ont abordé plusieurs questions avec le premier ministre de Terre-Neuve et du Labrador, et les résultats des discussions sont exposés dans la section du présent rapport qui traite de la Conférence des premiers ministres de l'Atlantique.

Organisation

L'organisation actuelle du Conseil comporte l'assemblée des premiers ministres, le Secrétariat, certains comités centraux et trois organismes satellites. Mentionnons également les organismes et les comités régionaux qui ne relèvent pas du Conseil, mais qui reçoivent une aide de celui-ci.

Au cours de ses 27 années d'existence, le Conseil a créé les organismes satellites suivants :

- ◇ le Service d'aménagement des ressources des Maritimes (1972) fusionné au Service du cadastre et de l'information foncière en 1987;
- ◇ le Service du cadastre et de l'information foncière (1973), qui a interrompu ses activités le 31 mars 1994;
- ◇ la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes (1974);
- ◇ le Comité de formation et de développement municipaux des Maritimes (1974);
- ◇ la Fondation d'éducation des provinces maritimes (1982), remplacée par la Fondation d'éducation des provinces atlantiques (1995);
- ◇ la Commission de géomatique des Maritimes (1991), remplacée par le Comité de géomatique des Maritimes (1994); et
- ◇ la Commission des courses attelées des provinces maritimes (1994).

Le Conseil compte des employés dans trois localités des Maritimes : Fredericton, au Nouveau-Brunswick (CESPM); Halifax, en Nouvelle-Écosse (Secrétariat du Conseil, CFDM); et Summerside, à l'Île-du-Prince-Édouard (CCAPM).

Les membres du personnel du Secrétariat sont des employés du Conseil, tandis que les autres organismes du Conseil embauchent leurs employés directement. Les relations employeur-employés sont régies par un code de travail unique et par un conseil des relations du travail. Les employés de la région, y compris ceux du Secrétariat, de la Commission des courses attelées des provinces maritimes, de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes et de la Société des loteries de l'Atlantique, ont accès à un régime de retraite régional.

Un Conseil du Trésor régional, composé de ministres provinciaux, appuie le Conseil en ce qui a trait à la gestion des fonds et du personnel régional. La responsabilité financière est maintenue de diverses façons. Ainsi, les budgets des organismes sont examinés par le Conseil du Trésor régional et approuvés ensuite par le Conseil. Les fonds destinés aux organismes régionaux sont demandés dans le cadre des budgets des dépenses présentés aux assemblées législatives. Un vérificateur externe rend compte au Conseil de l'utilisation des fonds. On peut se procurer des états financiers vérifiés sur demande.



LOI SUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE DES MARITIMES

La *Loi sur la coopération économique des Maritimes*, promulguée durant l'été 1992, établit le cadre actuel propice aux interventions communes du Conseil des premiers ministres des Maritimes. Il s'agit de la première loi générale au Canada qui est appliquée par plusieurs provinces et axée sur des objectifs. Il s'agissait également de la première loi uniforme à entrer en vigueur depuis la *Loi sur la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes* de 1973.

La *Loi* énonce sept objectifs stratégiques et cinq principes de coopération entre les provinces maritimes. Elle établit également les règles applicables à la prise de décisions qui orientent le Conseil et les provinces. L'une de ces règles est très innovatrice; elle comprend une disposition voulant que les décisions soient adoptées sur l'accord de deux des trois parties. Le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador participe à certains projets, tandis qu'il joue le rôle d'observateur par rapport à d'autres.

APERÇU DE LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES DE L'ATLANTIQUE

Mise en perspective

La Conférence des premiers ministres de l'Atlantique a été créée en décembre 1989 afin de servir d'outil de collaboration et de coordination en matière de politiques gouvernementales aux premiers ministres du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve et du Labrador, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard. La Conférence se réunit concurremment avec les séances régulières du Conseil des premiers ministres des Maritimes.

Terre-Neuve et le Labrador est un membre à part entière dans plusieurs projets régionaux et il a le statut d'observateur dans d'autres activités. Le Secrétariat du CPMM dessert la Conférence, et les coûts sont assumés par le Conseil.

Aperçu des réunions

Les premiers ministres de l'Atlantique se sont réunis une fois en 1998-1999, concurremment avec la réunion du Conseil des premiers ministres des Maritimes qui s'est tenue à Fredericton, au Nouveau-Brunswick.

Voici les faits saillants des discussions des premiers ministres :

- ◇ Une entente conclue à la Conférence des premiers ministres de l'Atlantique prévoit que ces derniers soulèveront la question du nouveau cadre de politique sociale qui fait actuellement l'objet de discussions entre le gouvernement fédéral et les provinces.
- ◇ Une entente prévoit que les premiers ministres de l'Atlantique réaliseront une mission commerciale dans l'Est des États-Unis, et qu'elle mettra à contribution les quatre provinces de l'Atlantique, le gouvernement du Canada et le secteur privé.
- ◇ Une entente prévoit que les premiers ministres de l'Atlantique exprimeront clairement leur souhait d'élaborer un programme en remplacement de la Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique; et qu'ils demanderont au gouvernement fédéral d'élaborer un programme qui répond aux besoins des particuliers et des collectivités du Canada atlantique qui sont touchés par la crise dans le secteur des pêches.



INITIATIVES STRATÉGIQUES DANS LA RÉGION 1998-1999

En 1998-1999, voici les activités que le Conseil a réalisées en vertu des objectifs stratégiques de la *Loi sur la coopération économique des Maritimes* :

Établir un marché régional unique :

- ◇ Le comité du projet d'harmonisation des lois sur les assurances des provinces atlantiques a terminé la rédaction d'une loi type et l'a distribuée, ainsi qu'un document de travail, à plus de 300 parties intéressées de la région atlantique principalement, mais aussi d'ailleurs au pays.
- ◇ Le Comité de coordination des marchés publics de l'Atlantique a poursuivi son travail dans le but d'élargir la portée de l'Entente de l'Atlantique sur les marchés publics en incluant des organismes provenant de la plupart des échelons gouvernementaux et en élaborant un plan visant à accroître le nombre de soumissions communes.

Créer un climat commercial concurrentiel :

- ◇ Continuant sur sa lancée, le Fonds d'investissement de l'Atlantique, géré par ACF Capital Atlantique, ne cesse de prendre de l'ampleur. Quatre entreprises du domaine des nouvelles technologies et qui sont situées dans trois des quatre provinces de l'Atlantique ont récemment été ajoutées au portefeuille. Il est fort probable que ces entreprises seront suivies de plusieurs autres au cours de la prochaine année.

Établir et maintenir des normes rigoureuses :

- ◇ Conformément à l'Entente de l'Atlantique sur les mesures d'urgence, les gouvernements provinciaux ont élaboré un calendrier commun de formation, ont procédé à des échanges d'étudiants qui ont pu suivre des cours d'une autre province et ont poursuivi l'élaboration de matériel de formation destiné à l'enseignement à distance et à des cours interprovinciaux.
- ◇ Un symposium portant sur le renouvellement du secteur public a permis à vingt-cinq intervenants du gouvernement fédéral et des quatre provinces atlantiques de partager de l'information relative à des domaines d'intérêt commun.
- ◇ Les collèges communautaires et les ministères responsables de l'enseignement postsecondaire des quatre provinces atlantiques ont formé le Consortium des collèges communautaires de l'Atlantique.
- ◇ On a poursuivi l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes d'études communs pour les mathématiques, les langues, les sciences humaines et les sciences.
- ◇ Les ministères responsables de l'éducation, avec l'aide financière de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA), ont poursuivi l'élaboration de ressources éducatives dans le domaine des affaires et de l'entrepreneuriat à l'intention des écoles francophones et anglophones du Canada atlantique.

Protéger et revaloriser l'environnement

- ◇ Les membres du Comité de l'environnement ont mis sur pied un comité directeur sur les pluies acides et un comité de travail sur le mercure qui superviseront la mise en oeuvre des recommandations décrites dans le Plan d'action visant les pluies acides et dans le Plan d'action visant le mercure.
- ◇ Le Comité international du Nord-Est sur l'énergie a publié son rapport intitulé *Profils énergétiques des États de la Nouvelle-Angleterre et des provinces de l'Est du Canada*.



SECRETARIAT DU CONSEIL

Le Secrétariat du Conseil organise et facilite le travail du Conseil. Son rôle de catalyseur de la collaboration intergouvernementale dans les Maritimes l'amène à :

- ◇ aider les premiers ministres à atteindre les objectifs fixés dans la *Loi sur le Conseil des Premiers ministres des Maritimes* et la *Loi sur la coopération économique des Maritimes*;
- ◇ coordonner les activités du Conseil et à assurer le suivi des travaux entrepris par les premiers ministres;
- ◇ offrir un service centralisé aux ministres et aux fonctionnaires provinciaux relativement au fonctionnement et à la coordination de certains programmes et projets régionaux;
- ◇ être la mémoire facilitant la coopération entre les gouvernements des Maritimes et favorisant la continuité dans ce domaine; et
- ◇ jouer le rôle d'un bureau principal auprès des organismes et des employés régionaux.

Le personnel du Secrétariat offre des services à la Fondation d'éducation des provinces atlantiques, aux ministères des transports et des communications des Maritimes, à la Conférence des premiers ministres de l'Atlantique et à la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada. En outre, des dispositions spéciales sont prises pour le financement de la Fondation d'éducation des provinces atlantiques et de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada.

Un comité de ministres chargés du trésor et des conseils de gestion surveille l'administration des ressources financières et humaines du Conseil, avec le soutien administratif du Secrétariat.

COMITÉ DE FORMATION ET DE DÉVELOPPEMENT MUNICIPAUX DES MARITIMES

Mise en perspective

Le Comité de formation et de développement municipaux des Maritimes (CFDMM) a été créé en 1974 par le Conseil des premiers ministres des Maritimes. Le fonctionnement et les intérêts du comité ont été constamment adaptés avec le temps, mais le principal mandat est toujours d'améliorer la régie municipale et la prestation de services dans la région. Le CFDMM est désormais bien connu au Canada pour son rôle essentiel dans la prestation de programmes municipaux de formation et d'éducation à distance, pour l'affectation de ressources au processus de prise de décisions, et pour l'amélioration du partage de l'information et du professionnalisme dans la fonction publique municipale. Parmi les réalisations du comité accomplies grâce à sa collaboration proactive avec divers intervenants, mentionnons la création d'un effectif composé de décideurs municipaux mieux formés, plus qualifiés et mieux renseignés.

Le CFDMM fait la promotion d'Internet comme important soutien pour la prise de décisions dans l'administration municipale depuis 1990. Son site Web d'information (WWW.MUNISOURCE.ORG) a été élaboré à l'interne pour permettre le réseautage de l'administration municipale et pour utiliser Internet dans l'éducation en ligne. Le grand intérêt mondial suscité par MUNISOURCE a permis à l'organisme d'acquérir une renommée internationale croissante à titre d'important communicateur d'information en matière d'administration municipale.



Faits saillants

L'année 1998-1999 a été marquée par le progrès, l'évaluation et l'innovation. Le CFDMM compte plusieurs faits saillants :

- ⊕ *Une entente portant sur une nouvelle structure opérationnelle a été présentée aux membres du comité en avril 1999, compte tenu des réductions du financement provincial, du rôle croissant du comité à l'égard des activités relatives à Internet, et de l'intention du comité de maintenir les services essentiels qu'il fournit depuis longtemps à l'administration municipale.*
- ⊕ *La prestation régulière de nombreux services d'information et de soutien aux administrations municipales de la région, dont la création et la mise à jour de sites Web, l'aide pour la planification de conférences, et le soutien organisationnel aux associations municipales.*
- ⊕ *Une aide quotidienne aux conseillers et aux employés municipaux et à d'autres personnes qui veulent obtenir de l'information ou des conseils pour divers problèmes et questions touchant l'administration municipale.*
- ⊕ *La prestation de services techniques spécialisés au Comité de coordination des marchés publics de l'Atlantique, notamment la conception et l'établissement d'un site Web consultable pour accéder à une base de données sur les marchés publics, l'hébergement du site par un serveur du CFDMM, et la maintenance initiale.*
- ⊕ *L'élaboration du premier programme de formation en ligne sur Internet pour les employés municipaux, soit un cours d'introduction à la programmation en HTML composé de 16 modules et offert aux employés municipaux de la région depuis mai 1999.*

Nouvelles approches innovatrices pour répondre aux besoins municipaux en matière de prise de décisions, élimination du double emploi, et partage de ressources limitées grâce à de bons partenariats pour atteindre des buts communs : voilà autant de critères appliqués régulièrement par le CFDMM dans l'exécution de ses tâches.

COMMISSION DES COURSES ATTELÉES DES PROVINCES MARITIMES

Mise en perspective

La Commission des courses attelées des provinces maritimes est arrivée au terme de sa cinquième année d'existence le 31 mars 1999.

Les ministres des trois provinces maritimes ont demandé au Conseil des premiers ministres des Maritimes de faire appel à des consultants pour examiner le rendement de la Commission ainsi que la structure actuelle et les objections soulevées par la récente intervention de la Société des loteries de l'Atlantique pour aider l'industrie des courses attelées. On prévoyait que l'examen serait terminé et disponible le 15 juin 1999.

La Commission a participé à un projet pilote en collaboration avec l'Agence canadienne du pari mutuel (ACPM), afin de mettre en oeuvre un programme d'analyse de gaz sanguins à l'intention des hippodromes des provinces maritimes. Par suite du programme, l'ACPM a implanté un programme national fondé sur le protocole établi dans les Maritimes pour la saison de course 1999. Le programme prévoit d'autres analyses dans la région des Maritimes et un financement supplémentaire de la part de l'ACPM.



Des écarts ont été relevés dans la loi en ce qui concerne le pouvoir de la CCAPM d'accorder des permis de salle de pari en Nouvelle-Écosse. On se demandait si le lieutenant-gouverneur en conseil avait effectivement autorisé la Commission à accorder ce genre de permis. L'approbation a été accordée par décret le 12 mai 1999. Par suite du rapport et de la recommandation du ministre de l'agriculture et de la commercialisation, le lieutenant-gouverneur en conseil a confirmé que la Commission des courses attelées des provinces maritimes a le pouvoir de délivrer des permis aux associations de salles de pari dans la province de la Nouvelle-Écosse.

Le programme de la Commission pour la saison de course 1999 prévoit la publication d'un nouveau livret de règles et de règlements et des modifications aux règles et aux règlements actuels.

La Commission a adopté un programme en vertu duquel l'usage abusif de drogues pour les chevaux sera réglementé par une classification des drogues, et les amendes connexes appliquées correspondront à la gravité du crime.

La Commission a aussi offert un colloque aux officiels de courses attelées les 1^{er} et 2 mars, et ces derniers ont alors pu rafraîchir leurs connaissances en ce qui concerne les fonctions de juge. Le colloque était dirigé par Dennis Nolan, vice-président des officiels pour la United States Trotting Association.

La Commission des courses attelées s'est jointe à l'Association of Race Commissioners International, et elle pourra désormais partager de l'information avec d'autres associations de course en Amérique du Nord. La Commission s'est également jointe aux autres commissions pour permettre aux propriétaires de participer à un programme mixte d'attribution de permis qui s'applique à la plupart des provinces et des états de l'Amérique du Nord.

Par suite de l'injection de capital et de la promotion faite par la Société des loteries de l'Atlantique, l'industrie des courses attelées prévoit une saison de course stable et prospère en 1999.

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES PROVINCES MARITIMES

Mise en perspective

La Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes (CESPM) a été établie en 1974. Elle est une agence du Conseil des premiers ministres des Maritimes qui fonctionne à titre d'organisme régional pour l'enseignement postsecondaire. En juin 1997, les ministres de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard ont accepté, après un examen exhaustif, de renouveler et de réorienter le mandat de la Commission au moyen d'une entente relative au renouvellement des dispositions sur la coopération régionale en matière d'enseignement postsecondaire. Ce nouveau mandat a été ratifié par le Conseil des premiers ministres des Maritimes. Une loi parallèle est actuellement rédigée dans chacune des trois provinces pour rendre l'entente exécutoire.

Le nouveau mandat de la Commission consiste à :

- ◇ prendre des mesures pour assurer la qualité des programmes de formation et de l'enseignement offerts dans les établissements postsecondaires relevant de sa compétence;
- ◇ recueillir, tenir à jour et diffuser de l'information au sujet de l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes;



- ◇ stimuler la coopération entre les établissements et les gouvernements pour améliorer le rendement et l'efficacité;
- ◇ administrer des programmes régionaux à l'intérieur de la région des Maritimes ainsi que des ententes interprovinciales afin d'étendre les occasions de formation pour les étudiants des Maritimes. Dans l'exécution de son mandat, la Commission se concentrera principalement sur l'enseignement universitaire, et elle accordera la priorité à l'amélioration et au maintien des meilleurs services possible pour les étudiants en situation d'apprentissage continu.

Faits saillants

Projets de planification – L'entente de renouvellement prévoit la présentation, au plus tard en août 1999, d'un plan d'entreprise pluriannuel de la CESPМ qui énoncera les priorités stratégiques et jettera des bases solides pour la réalisation de ces priorités. Pour se préparer, les membres et le personnel de la Commission ont participé à plusieurs séances de planification au cours de l'exercice 1998-1999 afin de clarifier les rôles, les responsabilités et l'obligation de rendre des comptes de la Commission.

Assurance de la qualité – La politique sur l'assurance de la qualité de la CESPМ a été d'abord approuvée en novembre 1997, puis révisée en février 1998 et 1999. La politique comporte l'examen des programmes d'études avant leur mise en oeuvre, et la surveillance des directives et des pratiques en matière d'assurance de la qualité des établissements.

Planification des programmes – Les établissements doivent soumettre à la Commission leurs propositions de programmes nouveaux ou modifiés, afin qu'elles soient approuvées avant leur mise en oeuvre. En 1998-1999, la Commission a examiné un total de 88 propositions de programmes. De ce nombre, 74 ont été approuvées, cinq ont été abandonnées, cinq sont en attente d'une approbation, et quatre ont été inscrites à titre informatif seulement.

Données et information – La Commission est reconnue depuis longtemps dans les Maritimes et au Canada comme une source inestimable de données et d'information sur l'enseignement postsecondaire. En 1998-1999, la Commission a reçu près de 600 demandes de renseignements de divers intervenants, comme les gouvernements, le public, les étudiants, les enseignants, les établissements et les organismes nationaux.

Initiative du cadre informationnel – En 1998-1999, les travaux se sont poursuivis en ce qui concerne l'architecture technique, le contenu, la conception et l'élaboration du cadre informationnel. Ce cadre fournira des données complètes sur l'enseignement postsecondaire dans la région, y compris des indicateurs et d'autres données pour améliorer la reddition des comptes, appuyer l'élaboration de politiques et améliorer la prise de décisions. La première phase de l'interface Web présentera de l'information sur les inscriptions. Cette information doit être accessible sur le site Web de la CESPМ au printemps 1999.

Système amélioré d'information sur les dossiers des étudiants (SIDE) – En 1998-1999, les travaux se sont poursuivis relativement à l'implantation du Système amélioré d'information sur les dossiers des étudiants, en collaboration avec Statistique Canada. Le SIDE doit remplacer les trois sondages nationaux actuels sur les inscriptions. Comme il recueille jusqu'aux détails des cours suivis, le système fournit des renseignements beaucoup plus complets sur les effectifs étudiants. Ces données constitueront une grande partie du cadre informationnel. Les cinq établissements qui ont terminé le projet pilote avec succès ont commencé à utiliser le SIDE en janvier 1999. Tous les établissements des Maritimes se préparent à remplacer l'ancien système par le SIDE durant l'année universitaire 1999-2000.



Programme de recherche – Au printemps et à l'été 1998, la Commission a consulté des intervenants pour fixer ses priorités en matière de recherche pour les trois prochaines années. Le programme de recherche n'est pas encore complet.

Congrès sur l'état de l'enseignement supérieur – La Commission a organisé son deuxième congrès sur l'état de l'enseignement supérieur dans les provinces maritimes, qui s'est tenu à Moncton (Nouveau-Brunswick) en novembre 1998. Le thème du congrès était *Transitions : stratégies pour travailler ensemble*. Le congrès a attiré 122 participants, et il a mis en lumière les défis les plus récents et pressants pour l'apprenant; on a traité des établissements et des gouvernements dans les Maritimes, en plus de fournir une tribune de discussion et de permettre aux participants d'examiner des moyens pour aplanir les difficultés.

Ententes interprovinciales et ententes intra-maritimes de financement des programmes – La Commission a continué d'administrer les ententes conclues avec les autres provinces pour permettre l'admission des étudiants des Maritimes aux programmes d'études non offerts dans la région. Elle a également maintenu l'entente intra-maritimes touchant le partage des coûts des programmes régionaux, en vertu de laquelle chaque province maritime accorde des subventions pour les étudiants inscrits dans une des deux autres provinces aux programmes qui ne sont pas offerts dans la province de résidence.

Conseils pour la modification de la University Act de l'Île-du-Prince-Édouard – En février 1998, le ministère de l'Éducation de l'Île-du-Prince-Édouard a demandé à la Commission de fournir des conseils et des recommandations sur la pertinence de modifier la *University Act* pour permettre à la University of Prince Edward Island (UPEI) d'attribuer des diplômes de deuxième et troisième cycles dans d'autres programmes que la médecine vétérinaire. Après avoir fait appel à un consultant de l'extérieur et consulté le Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires, la Commission a recommandé au gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard de modifier la *University Act*. Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a modifié la loi en décembre 1998.

FONDS DE CAPITAL-RISQUE POUR LES PROVINCES ATLANTIQUES

Mise en perspective

Le Fonds de capital-risque pour les provinces atlantiques est un fonds de capital-risque de 30 millions de dollars constitué par sept banques à charte canadiennes, les quatre provinces de l'Atlantique et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Il a pour but d'offrir un financement par capitaux propres et des titres d'emprunt assimilables à des titres de capitaux propres aux petites et moyennes entreprises de la région de l'Atlantique qui possèdent un produit, un service ou une technologie remarquable et qui présentent des perspectives de grande croissance. De plus, le personnel chargé du fonds offre, sur le plan de la gestion, le soutien d'une équipe multidisciplinaire aux sociétés aidées par le fonds, grâce à l'intervention du conseil de direction et à d'autres prises de contact régulières avec les sociétés.

La première contribution du fonds, 12 millions de dollars, devrait être suivie de deux contributions additionnelles de 9 millions de dollars chacune, qui devraient être versées en novembre 1999 et fin 2000 ou début 2001. Cette dernière contribution sera consacrée presque exclusivement au suivi des investissements dans les sociétés existantes.

Faits saillants

La direction du fonds, qui existe depuis février 1997, a examiné activement plus de 600 entreprises du Canada atlantique et communiqué avec plus de 300 d'entre elles. La plupart sont de jeunes entreprises du domaine de la technologie. Le fonds est effectivement une mesure pour le démarrage d'entreprise dans une région qui n'a pas beaucoup connu d'activité de capital-risque appuyée par les institutions. Durant les deux premières années d'existence du fonds, on a surtout réalisé une étude approfondie du marché et fait connaître le capital-risque aux entreprises. Le fonds se concentre actuellement sur l'évolution de quatre nouvelles sociétés spécialisées dans la technologie qui profitent de son aide; ces entreprises sont situées dans trois des quatre provinces de l'Atlantique, et plusieurs autres devaient s'ajouter durant l'année. À ce jour, les investissements varient de 250 000 \$ à 1,9 million de dollars. D'importants co-investissements du secteur privé ont accompagné chaque investissement du fonds.

Il s'agit d'un excellent exemple de coopération régionale, car les facteurs de la massé critique et de l'économie d'entreprise ne permettraient pas à une province du Canada atlantique de maintenir seule un fonds de capital-risque viable.

Le rendement futur du fonds dépendra inévitablement de son aptitude à déterminer et exploiter les conditions gagnantes et de son aptitude à accroître la valeur de ces entreprises après l'investissement.



Consultation au sujet du document du CMEC intitulé Attentes du public relatives à l'enseignement postsecondaire au Canada – La Commission a coordonné les consultations relatives au document de travail du Comité des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC) en ce qui concerne les attentes du public relatives à l'enseignement postsecondaire au Canada. Le document produit exposait les attentes générales des gouvernements pour l'enseignement postsecondaire.

ACCORD DE COOPÉRATION POUR LES SITUATIONS D'URGENCE ENTRE LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

L'Accord de coopération pour les situations d'urgence entre les provinces de l'Atlantique autorise les gouvernements provinciaux, les administrations municipales et d'autres représentants agréés à collaborer afin de s'offrir un concours et une aide mutuels par la conclusion d'accords sur la gestion des mesures d'urgence dans des territoires frontaliers.

Les directeurs des mesures d'urgence sont heureux d'annoncer que les quatre provinces ont poursuivi leur coopération dans l'esprit de l'accord pour bien se préparer et réagir aux situations d'urgence.

- ◊ Le Nouveau-Brunswick a aidé la Nouvelle-Écosse à l'occasion de la catastrophe du vol 111 de la SwissAir en dépêchant des équipes pour relever le personnel de recherche et sauvetage au sol et en offrant les services de spécialistes du stress causé par un incident critique.
- ◊ Conformément à la stratégie de formation de l'Atlantique, les provinces ont dressé un calendrier de formation commun, ont admis des étudiants des autres provinces dans la région à des cours provinciaux et ont continué d'élaborer des produits de formation qui seront offerts dans le cadre des cours d'enseignement à distance et des cours interprovinciaux.

Les directeurs des mesures d'urgence poursuivront leurs activités dans l'esprit de l'Accord de coopération pour les situations d'urgence entre les provinces de l'Atlantique, et ils agiront de même avec le Québec et les États de la Nouvelle-Angleterre en prévision de la signature prochaine d'une entente internationale pour la gestion des situations d'urgence.

ATLANTIC CANADA ON-LINE (ACOL)

Mise en perspective

Tout comme les autres administrations, les gouvernements provinciaux du Canada atlantique doivent améliorer la prestation des services tout en stabilisant ou en réduisant les coûts. ACOL contribue à cette tâche en utilisant la plus récente technologie de commerce électronique pour permettre aux entreprises et aux citoyens d'accéder électroniquement aux bases de données des gouvernements et de réaliser des opérations multiples par un guichet de service unique. ACOL est un service d'information en ligne qui offre un accès sécuritaire et pratique à des renseignements publics au moyen d'un ordinateur personnel utilisé à distance, par exemple à domicile ou à partir d'un bureau d'affaires, d'un poste de travail ou d'un terminal d'accès public. Divers clients des gouvernements, comme le milieu juridique, des institutions financières, des entreprises (sociétés immobilières, concessionnaires d'automobiles, agents d'assurance et intermédiaires de services d'information), d'autres bureaux gouvernementaux et des particuliers peuvent récupérer et enregistrer rapidement des renseignements, et mettre à jour ou rechercher des dossiers pour prendre des décisions importantes ou pour respecter des exigences législatives. ACOL est administré par Unisys Canada Inc., en partenariat avec les gouvernements du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve et du Labrador, en vertu d'une entente-cadre d'alliance stratégique signée par les quatre premiers ministres et par Unisys en mai 1996.

Faits saillants

ACOL est opérationnel depuis novembre 1997, date à laquelle il a été possible d'accéder en direct à la première application de base de données, soit le réseau d'enregistrement des biens personnels (RENBIP) de la Nouvelle-Écosse. Le RENBIP de l'Île-du-Prince-Édouard a été accessible en avril 1998, celui du Nouveau-Brunswick devait l'être en avril 1999, et celui de Terre-Neuve et du Labrador, à la fin de l'année. Il s'agit donc de la première application d'une base de données accessible dans toute la région. On poursuit le développement de produits et de marchés pour d'autres applications possibles comme l'accès au registre des entreprises, le dépôt des documents judiciaires et l'exécution de jugements, les dossiers des conducteurs, les renseignements sur les voitures d'occasion et les documents relatifs aux biens fonciers.

Des sondages périodiques auprès de clients ont indiqué une grande satisfaction à l'égard du service d'ACOL, notamment en ce qui concerne l'économie de temps et l'efficacité administrative. De plus, des entrevues menées auprès des ministères gouvernementaux participants indiquent une satisfaction accrue de la clientèle, une grande efficacité administrative, des gains financiers et des avantages en matière de développement économique grâce à la création d'emplois dans le secteur privé et au meilleur climat d'affaires.

ACOL a reçu une mention d'excellence pour avoir contribué à améliorer la prestation des services gouvernementaux au Canada. L'entreprise a reçu une médaille d'argent dans le cadre du programme des prix et distinctions à l'Exposition sur la technologie dans l'administration gouvernementale tenue à Ottawa en octobre 1998 et a aussi remporté un prix aux Computerworld Smithsonian Awards de 1999, qui soulignent les meilleures solutions trouvées dans le domaine des technologies de l'information pour transformer et restructurer les organismes à la veille du XXI^e siècle. ACOL a présentement quelque 700 comptes-clients et 2 400 utilisateurs.



COMITÉ ATLANTIQUE DE RENOUVEAU DU SECTEUR PUBLIC

Mise en perspective

Le projet d'un comité de renouveau du secteur public dans la région de l'Atlantique a fait l'objet de discussions pour la première fois à la Conférence pour une vision de l'Atlantique tenue à Moncton en octobre 1997, et le comité a été créé à la suite de la conférence. Il regroupe des hauts fonctionnaires des quatre provinces de l'Atlantique et bénéficie des services du personnel du CPMM.

Le comité a été formé pour défendre les intérêts des quatre provinces grâce au partage de l'information dans les domaines suivants :

- ◇ les responsabilités et les possibilités de la fonction publique dans chacune des provinces;
- ◇ les meilleures pratiques et les innovations dans les secteurs de l'administration, de la gestion et de la prestation de services qui relèvent de la fonction publique des provinces;
- ◇ la détermination de nouveaux enjeux;
- ◇ la promotion et la reconnaissance de l'excellence;
- ◇ le renforcement des capacités du secteur public;
- ◇ le perfectionnement du personnel;
- ◇ les possibilités de collaboration.

Le comité continue de se réunir régulièrement.

Faits saillants

Un symposium sur le renouveau du secteur public a eu lieu à Halifax en avril 1998, et 25 représentants du gouvernement fédéral et des quatre provinces atlantiques y ont participé. La discussion a porté principalement sur les points suivants :

- ◇ les responsabilités et les possibilités de la fonction publique dans chacune des provinces et au gouvernement fédéral;
- ◇ des modèles de meilleures pratiques;
- ◇ les possibilités de collaboration.

De nombreux points soulevés à ce symposium ont été ajoutés à l'ordre du jour régulier des réunions du comité.

CONSORTIUM DES COLLÈGES COMMUNAUTAIRES DE L'ATLANTIQUE

Mise en perspective

Le Consortium des collèges communautaires de l'Atlantique a été créé en août 1998 par les collèges communautaires des quatre provinces de l'Atlantique et par les quatre ministères provinciaux chargés de l'enseignement supérieur. L'initiative, qui découlait d'une directive établie à la Conférence des premiers ministres de l'Atlantique et qui était reprise dans le plan stratégique du milieu des années 1990, encourageait les collèges communautaires de la région à établir un programme de collaboration future.

Le Consortium vise à poursuivre des initiatives et des projets communs pour améliorer la qualité et le rapport coût-efficacité des réseaux de collèges communautaires, afin de mieux servir les apprenants, les entreprises et les collectivités des quatre provinces atlantiques.



Le Consortium a désigné certains domaines dans lesquels il existe une possibilité de coopération et de collaboration : les analyses du marché du travail, les ententes de transfert et d'articulation de programmes, l'évaluation des acquis, et les programmes d'études et les normes. Les initiatives n'exigent pas la participation de toutes les parties, et tous les projets ou activités doivent tenir compte des stratégies de développement économique de chacune des quatre provinces. Le lieu et la présidence des réunions du Consortium sont déterminés selon une rotation entre les collèges et les ministères participants.

Le coordonnateur régional des collèges communautaires, situé à Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), organise des activités communes et agit à titre de secrétaire du Consortium. Le Consortium a été établi par suite d'échange de protocoles d'entente, et il est administré par la Conférence des premiers ministres de l'Atlantique.

Faits saillants

Les cadres supérieurs des collèges et des gouvernements ont tenu trois réunions durant l'année d'établissement du Consortium des collèges communautaires. Diverses réalisations ont été enregistrées.

- ◇ L'établissement de priorités pour une action commune et l'élaboration de modalités administratives pour les activités régionales de coopération et de collaboration.
- ◇ Présentation du projet au réseau postsecondaire à l'échelle régionale et nationale.
- ◇ Production d'un document de travail relatif à l'information sur le marché du travail pour les collèges communautaires de l'Atlantique, afin d'orienter l'approche régionale concernant l'élaboration et l'usage de données sur le marché du travail qui soient utiles pour les collèges communautaires.
- ◇ Création d'un comité d'information sur le marché du travail afin de partager, d'influencer et de gérer l'information sur le marché du travail de manière à rendre cette information utile pour le processus de planification des programmes d'études collégiales, en vue de faire un meilleur usage de l'information sur le marché du travail et de permettre une meilleure utilisation des renseignements obtenus de l'extérieur.
- ◇ Création de deux groupes de travail : un groupe chargé d'examiner les relations actuelles entre les collèges de l'Atlantique et les divers conseils sectoriels de l'industrie et d'élaborer des stratégies pour obtenir une participation mieux coordonnée des collèges de l'Atlantique, et l'autre groupe de travail élaborant des recommandations concernant une approche commune pour réaliser des sondages auprès des diplômés collégiaux et pour définir des utilisations possibles des données dans la région.
- ◇ Le Consortium a favorisé l'établissement de liens entre les activités des intervenants des collèges et du Comité d'experts sur les compétences du Conseil consultatif des sciences et de la technologie du premier ministre, et il a participé à titre de partenaire à la réunion de consultation du groupe d'experts de la région atlantique.
- ◇ Rédaction d'un sommaire des dispositions sur le transfert de crédits et les ententes d'articulation de programmes pour les collèges communautaires de l'Atlantique afin d'appuyer les tentatives futures d'accroître la mobilité des étudiants et d'appuyer l'apprentissage permanent.



- ◇ Rédaction d'un sommaire des organismes d'agrément auxquels les collèges de l'Atlantique font appel; il s'agit de la première étape sur laquelle s'appuieront les travaux qui serviront à déterminer la façon la plus appropriée de faire appel à des organismes de l'extérieur pour l'agrément de programmes collégiaux.

HARMONISATION DES LOIS SUR LES ASSURANCES DES PROVINCES ATLANTIQUES

Mise en perspective

En 1996, les premiers ministres des provinces atlantiques ont confié aux ministres responsables de la réglementation de l'industrie de l'assurance la tâche de consulter les représentants de l'industrie et de rédiger une loi sur les assurances qu'adopteraient les quatre provinces de l'Atlantique. L'harmonisation des lois sur les assurances vise à établir des conditions uniformes dans le domaine à la grandeur de la région, permettant ainsi d'offrir des produits et des services comparables dans chaque province. L'enregistrement et la réglementation des compagnies d'assurance seront améliorés par l'adoption de normes communes d'exploitation.

Les premiers ministres ont demandé que soit établi un comité mixte formé de représentants de l'industrie, des consommateurs et des gouvernements pour surveiller l'élaboration de la loi harmonisée et mener des consultations poussées auprès des intervenants de l'industrie. Le comité a commencé à tenir des réunions à la fin de 1996, et un expert-conseil a été embauché pour consulter les intervenants et formuler des recommandations à l'intention du comité d'harmonisation des lois sur les assurances dans les provinces atlantiques.

Faits saillants

En avril 1998, le projet est entré dans la deuxième phase de développement, soit la rédaction d'un cadre législatif tenant compte des points de vue exprimés par les parties consultées et les instructions des surintendants des assurances de l'Atlantique. Le comité a demandé au consultant d'élaborer un document de travail préliminaire aux fins d'examen. Le document et une loi type étaient terminés en mars 1999, et plus de 300 exemplaires ont été distribués aux parties intéressées, principalement au Canada atlantique. Le comité directeur du projet se réunira et évaluera les réponses au document de travail durant l'automne 1999.

COMITÉ DE COORDINATION DES MARCHÉS PUBLICS DE L'ATLANTIQUE

Mise en perspective

Les premiers ministres des provinces de l'Atlantique ont établi le Comité de coordination des marchés publics de l'Atlantique pour assurer l'observation de l'*Entente sur les marchés publics de l'Atlantique*, et pour régler les différends issus de l'attribution de marchés publics dans l'Atlantique. Le Comité de coordination est formé de deux représentants de chaque gouvernement, d'un président et d'un vice-président du secteur privé, chacun nommé par la Conférence des premiers ministres de l'Atlantique. Toutes les décisions sont rendues publiques, et les rapports annuels du Comité de coordination des marchés publics sont déposés dans les quatre législatures. On peut se les procurer auprès du Secrétariat.

Faits saillants

Au cours de l'année, le Comité de coordination a tenu deux réunions et a tenté d'améliorer l'*Entente sur les marchés publics de l'Atlantique* et de s'assurer qu'elle est compatible avec les dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur.



Faits saillants des réunions du comité :

- ◇ absence de plaintes officielles;
- ◇ reconnaissance du retrait d'une politique de préférence provinciale pour les achats du gouvernement de Terre-Neuve;
- ◇ évaluation du cadre de travail sur les possibilités d'achat en commun, afin d'améliorer la communication et de clarifier les questions de responsabilité conjointe en matière de marchés publics;
- ◇ examen des possibilités d'établir une base de données pour les rapports en vue de faciliter l'enregistrement de l'activité des marchés conclus en vertu de *l'Entente sur les marchés publics de l'Atlantique*, et pour permettre l'accès en direct aux données historiques; et
- ◇ rencontre avec des représentants de l'association de construction de l'Atlantique pour discuter de la question de l'accès interprovincial aux contrats de construction.

FONDATION D'ÉDUCATION DES PROVINCES ATLANTIQUES

Mise en perspective

D'un commun accord, les quatre ministres de l'éducation de la région établissaient en septembre 1995 la Fondation d'éducation des provinces atlantiques, qui remplaçait la Fondation d'éducation des provinces maritimes créée en 1982. La Fondation a pour mandat d'aider les quatre ministères de l'Éducation à réaliser des projets communs pour les élèves de la maternelle à la douzième année des secteurs anglophone et francophone.

Le plan quinquennal actuel de la Fondation est axé principalement sur la mise en œuvre d'un protocole d'entente sur un programme d'études commun, qui propose l'adoption d'un profil de sortie pour la douzième année, l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'études commun, et l'élaboration de méthodes d'évaluation communes pour appuyer le programme d'études. Un nouveau plan stratégique en voie d'élaboration se concentrera sur la coopération permanente en ce qui concerne les programmes d'études et l'évaluation, l'alphabétisation, le perfectionnement professionnel, la participation à des projets éducatifs pancanadiens et d'autres priorités dans le domaine de l'éducation au Canada atlantique.

Faits saillants

- ◇ réunion des ministres de l'éducation pour discuter des priorités régionales en matière d'éducation et pour examiner l'avancement du plan quinquennal de la Fondation;
- ◇ début de la rédaction de guides pédagogiques en anglais pour les cours de sciences de la première à la dixième année et révision des programmes de physique, de chimie et de biologie enseignés en anglais pour tenir compte des nouveaux cadres de résultats pancanadiens et de la région atlantique;
- ◇ fin de la rédaction des guides pédagogiques pour les cours de mathématiques enseignés en anglais de la première à la septième année; essai des manuels dans les cours de la huitième à la douzième année;
- ◇ essai du manuel de mathématiques adapté pour la dixième année;
- ◇ achèvement du fondement pour un programme de sciences humaines au Canada atlantique, qui doit servir à l'élaboration de guides pédagogiques à divers niveaux scolaires;
- ◇ achèvement du cours de littérature canadienne de douzième année;
- ◇ rédaction en cours d'un document de base en anglais sur l'éducation artistique et les cours de technologie dans la région de l'Atlantique;



- ◇ grâce à l'aide financière de l'APECA, du matériel didactique a été élaboré pour des cours sur l'entrepreneuriat et le fonctionnement des entreprises : *We Can Do Anything* (de la première à la troisième année), *Connections-Learning Through Entrepreneurship Across the Curriculum* (de la septième à la neuvième année) et *Entrepreneurship in the Cultural Industries* (de la dixième à la douzième année);
- ◇ un stage d'été pour les directeurs d'écoles du secteur anglophone a eu lieu en août 1998 sur le thème de la création d'un climat positif à l'école;
- ◇ poursuite de la rédaction d'un document de base sur l'immersion en français devant être distribué à l'automne 1999 et établissement des résultats attendus aux étapes importantes du programme de base en français pour la sixième, la neuvième et la douzième année;
- ◇ harmonisation en cours du programme de sciences en français par rapport au projet pancanadien en sciences;
- ◇ élaboration de matériel pédagogique en français pour les élèves de la première et la deuxième année;
- ◇ élaboration en cours de la version française du programme de mathématiques pour les élèves du primaire jusqu'à la huitième année, et essai du programme de mathématiques pour les élèves de la neuvième à la douzième année;
- ◇ adaptation du document *Impacts mathématiques* pour appuyer le programme de mathématiques offert aux élèves de la neuvième à la douzième année;
- ◇ le septième stage d'été pour les directeurs d'école du secteur francophone a eu lieu en août 1998, et il avait pour thème *L'apprentissage : une culture à renforcer*;
- ◇ le document pédagogique *Cap sur l'entrepreneuriat*, qui accompagne le programme d'études en entrepreneuriat de la quatrième à la sixième année, a été achevé grâce à l'aide financière de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA);
- ◇ achèvement d'un cours de français à l'intention du personnel de l'enseignement à distance de la région;
- ◇ appui constant du ministère du Patrimoine canadien et du Conseil des premiers ministres des Maritimes au fonds de ressources francophones de la FEPA;
- ◇ économies de plus d'un million de dollars réalisées grâce à l'achat en commun d'autobus scolaires.

CONFÉRENCE DES GOUVERNEURS DE LA NOUVELLE-ANGLETERRE ET DES PREMIERS MINISTRES DE L'EST DU CANADA

Mise en perspective

En 1973, les gouverneurs du Connecticut, du Maine, du Massachusetts, du New Hampshire, du Rhode Island et du Vermont, ainsi que les premiers ministres du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve et du Labrador, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Québec se sont rassemblés à Brudenell, à l'Île-du-Prince-Édouard, pour leur première conférence. Il s'agissait d'une occasion historique. Depuis, les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et les premiers ministres de l'Est du Canada se réunissent une fois par année pour partager des idées et défendre des intérêts communs.

La Conférence permet d'entretenir une relation internationale unique et très efficace entre les provinces et les états participants, qui partagent des idées et qui mettent à profit des liens historiques. Elle favorise les intérêts des onze provinces et états grâce à la collaboration et elle encourage la coopération avec le secteur privé. Au fil des ans, les participants ont abordé un grand nombre de sujets, dont l'environnement, le développement économique, le tourisme, l'énergie, les pêches, le commerce et l'agriculture.



Le personnel de soutien de la Conférence et de ses comités est fourni conjointement par la New England Governors' Conference, Inc., à Boston, et le Secrétariat des premiers ministres de l'Est du Canada, à Halifax. Le personnel du Conseil des premiers ministres des Maritimes est détaché auprès du Secrétariat des premiers ministres de l'Est du Canada, au besoin, et les cinq provinces se partagent les coûts.

Aperçu de la 25^e Conférence

Les gouverneurs et les premiers ministres se sont réunis à Fredericton (Nouveau-Brunswick) en juin 1998. Ils ont abordé de nombreux sujets d'intérêt commun comme l'environnement, la sécurité et la fiabilité énergétiques, et le commerce. Les huit résolutions adoptées à la Conférence avaient pour objet :

- ◇ adoption d'un plan d'action pour réduire davantage les émissions de dioxyde de soufre et d'oxydes d'azote, et rappel aux administrations fédérales de renouveler leur engagement à accroître la recherche et la surveillance et à réduire davantage les émissions;
- ◇ adoption d'un plan d'action concernant des réductions de mercure, et demande aux administrations fédérales d'élaborer et de mettre en œuvre immédiatement des mesures nationales et continentales pour l'élimination virtuelle des décharges de mercure dans l'environnement qui sont attribuables à l'activité humaine;
- ◇ appui pour l'établissement d'un réseau de pistes cyclables et de couloirs de verdure;
- ◇ renouvellement de l'engagement relatif à la surveillance des progrès dans les marchés de l'énergie découlant de la restructuration, de la déréglementation et des nouvelles ressources énergétiques;
- ◇ établissement et adoption d'un plan international d'aide pour la gestion des situations d'urgence;
- ◇ appui pour la création d'un couloir de biotechnologie international afin de promouvoir l'essor de la biotechnologie dans la région;
- ◇ convocation d'une réunion à Québec en 1999 dans le but de développer et de promouvoir l'autoroute de l'information et le commerce électronique dans la région; et
- ◇ engagement à travailler activement ensemble pour inciter le gouvernement américain à éviter l'établissement de contrôles des entrées et des sorties à la frontière canado-américaine.

Activités des comités

Le Comité de l'environnement a nommé le sous-comité des pluies acides et le groupe de travail sur le mercure pour exercer un contrôle suivi sur la mise en œuvre des recommandations établies dans les plans d'action. Des groupes de travail ont été mis sur pied et ont élaboré des plans de travail pour la réalisation de projets particuliers. L'aide financière pour la mise en œuvre de ces projets est fournie par Environnement Canada, le Service canadien des forêts, l'agence de protection de l'environnement des États-Unis et le service des forêts des États-Unis. Le Comité de l'environnement présentera un rapport d'étape à la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada à l'automne 1999.

Le Comité international du Nord-Est sur l'énergie (CINÉ) s'est réuni deux fois durant l'exercice 1998-1999. Il y a eu une téléconférence en mai, et une réunion tenue en novembre à Montréal (Québec) a permis aux membres de continuer de partager l'information concernant la déréglementation dans le domaine de l'énergie et l'évolution du marché de l'énergie. À la conférence des gouverneurs et des premiers ministres tenue en juin, le CINÉ a présenté un rapport sur les profils énergétiques dans les états de la Nouvelle-Angleterre et les provinces de l'Est du Canada. Le rapport est une mise à jour et un complément de la publication de 1992 du Comité intitulée *Energy in New England States and Eastern Canadian Provinces at a Glance*.



Le forum des gens d'affaires du Nord-Est a eu lieu en avril 1998 à Montréal (Québec). Quelque 95 représentants du monde des affaires et des gouvernements de la Nouvelle-Angleterre et de l'Est du Canada y ont assisté. Les discussions et les présentations ont porté sur la libéralisation du commerce, l'accès aux marchés, l'intégration économique et les alliances stratégiques. À la conférence des gouverneurs et des premiers ministres de juin 1998, on a décidé de tenir un autre forum portant sur le commerce électronique.



ANNEXE I - ÉTATS FINANCIERS

SOMMAIRE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT¹

Le Fonds consolidé du Conseil des premiers ministres des Maritimes, qui est administré par le Conseil et le Conseil du Trésor régional, constitue la structure de financement des activités. Les extraits suivants des états financiers vérifiés rendent compte des recettes et des dépenses du Fonds consolidé.

	1999	1998	
	Prévu	Réel	Réel
Recettes			
Province du Nouveau-Brunswick	1 211 222	1 077 149	1 098 430
Province de la Nouvelle-Écosse	1 502 554	1 346 962	1 360 123
Province de l'Île-du-Prince-Édouard	248 344	245 399	240 371
Autres	<u>663 156</u>	<u>823 598</u>	<u>1 107 045</u>
	<u>3 625 276</u>	<u>3 493 108</u>	<u>3 805 969</u>
Dépenses			
Fondation d'éducation des provinces atlantiques (subvention)	214 374	214 374	214 374
Institut Champlain (subvention)	150 000	111 250	120 000
Secrétaire du Conseil	1 208 730	1 142 233	1 306 741
Comité de formation et de développement municipaux des Maritimes	263 654	249 795	296 048
Commission des courses attelées des provinces maritimes	414 122	420 752	427 536
Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes - Administration	1 214 317	1 092 592	1 129 332
Institut canadien des océans (subvention)	<u>50 000</u>	<u>50 000</u>	<u>50 000</u>
	<u>3 515 197</u>	<u>3 280 996</u>	<u>3 544 031</u>
Excédent des recettes sur les dépenses	<u>110 079</u>	<u>212 112</u>	<u>261 938</u>

¹ On peut se procurer les états financiers vérifiés au secrétariat du Conseil.



ANNEXE II - RÉPERTOIRE DU CONSEIL

Secrétariat

Conseil des premiers ministres des Maritimes
C.P. 2044

Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2Z1

Barbara Murray, secrétaire par intérim

premiers@fox.nstn.ca

www.cmp.ca

Tél. : (902) 424-7590

Fondation d'éducation des provinces atlantiques

C.P. 2044

Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2Z1

Barbara Murray, secrétaire

premiers@fox.nstn.ca

www.apef-fepa.org

Tél. : (902) 424-5352

Comité de formation et de développement municipaux des Maritimes

6100, avenue University

Halifax (Nouvelle-Écosse) B3H 3J5

Donald Smeltzer, directeur général

ads23@ac.dal.ca

www.munisource.org

Tél. : (902) 494-3712

Commission des courses attelées des provinces maritimes

263, promenade Harbour, pièce 7

Édifice Harbour Quay

Summerside (Île-du-Prince-Édouard) C1N 5P1

Kent Oakes, Directeur des courses par interim Tél. : (902) 888-3489

mphrc@pei.sympatico.ca

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

C.P. 6000

Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1

Carmelita Boivin-Cole, directrice générale

mphec@mphec.ca

www.mphec.ca

Tél. : (506) 453-2844



ANNEXE III - ORGANISMES DE COOPÉRATION DANS LES MARITIMES ET LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

- Académie de police de l'Atlantique
Aircraft Engineers Association (Atlantic) Inc.
Arts Atlantic
Association des thérapeutes sportifs des provinces de l'Atlantique
Association des universités de l'Atlantique
Association du camionnage des provinces Atlantiques
Association professionnelle des résidents et internes des Provinces maritimes
Association sportive interuniversitaire de l'Atlantique
Atlantic Association of Applied Economists
Atlantic Association of Broadcasters
Atlantic Building Supply Dealers Association
Atlantic Canada Centre for Environmental Science
Atlantic Canada On-Line
Atlantic Canada Trail Riding Association
Atlantic Career Development Network
Atlantic Coast Scallop Fishermen's Association
Atlantic Consultation Committee on Communications
Atlantic Crime Prevention Headquarters
Atlantic Dairy Council
Atlantic Farm Credit Corporation
Atlantic Farmers Council
Atlantic Health Promotion Centre
Atlantic Maritime Trades Association
Atlantic Provinces Art Gallery Association
Atlantic Provinces Hatchery Federation
Atlantic Provinces Library Association
Atlantic Provinces Pharmacy Council
Atlantic Provinces Ready-Mixed Concrete Association
Atlantic Provinces Restaurant & Foodservices Association
Atlantic Provinces Telecommunications Council
Atlantic Provinces Towel Trades Conference
Atlantic Publishers Association
Atlantic Region Management Training Centre
Centre Atlantique de recherche sur la déficience mentale
Chambre de commerce des provinces de l'Atlantique
Collège vétérinaire de l'Atlantique
Comité consultatif de l'information sur les zones côtières
Comité de coopération intergouvernemental des affaires acadiennes et francophones
Comité de coordination de la Conférence
Comité de coordination des marchés publics de l'Atlantique
Comité de coordination des services agricoles des provinces de l'Atlantique
Comité de formation et de développement municipaux des Maritimes
- Comité de l'environnement
Comité international du Nord-Est sur l'énergie (CINÉ)
Comité mixte industrie-consommateurs-gouvernement sur l'industrie de l'assurance
Commission de l'enseignement spécial des provinces de l'Atlantique
Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes
Commission des courses attelées des Provinces maritimes
Commission des transports des provinces de l'Atlantique
Conférence des premiers ministres de l'Atlantique
Conseil de l'Atlantique sur la compétitivité des agro-produits
Conseil des premiers ministres des Maritimes
Conseil des provinces atlantiques pour les sciences
Conseil économique des provinces de l'Atlantique
Consulting Technology Centre Atlantic
École des gardes forestiers des Maritimes
Fédération des musiciens de l'Atlantique
Fédération des scouts de l'Atlantique
Fédération régionale acadienne des pêcheurs professionnels
Fondation d'éducation des provinces atlantiques
Institut Champlain
Institut des océans
Institut des urbanistes de l'Atlantique
Institut généalogique des provinces Maritimes
La Coopération des cinéastes de l'Atlantique
Maritime Angus Association
Maritime Association of Native Firefighters Inc.
Maritime Association of Professional Sign Language Interpreters
Maritime Centre of Excellence for Women's Health
Maritime Committee for Archaeological Cooperation
Maritime Hereford Association
Maritime Limousine Association
Maritime Lumber Bureau
Maritime Provinces Transportation Commission
Partenariat de l'industrie touristique du Canada atlantique
Programme de garantie des maisons neuves de l'Atlantique
Réseau des entreprises à domicile de l'Atlantique
Société du complexe forestier des Maritimes
Société des loteries de l'Atlantique
The Atlantic Fertilizer Institute
Union des pêcheurs des Maritimes



ANNEXE IV - INDICATEURS SOCIAUX DES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

	N.-B.	T.-N.	N.-É.	I.-P.-É
POPULATION				
Le 1 ^{er} juillet (en milliers)	753	544,4	934,6	136,4
Croissance annuelle	<0,1>	<1,8>	<0,02>	<0,3>
Immigration	743	404	2 764	124
Émigration	1 032	293	890	74
FAMILLE				
Taux de naissance (par 1 000)	10,3	9,4	10,5	11,5
Taux de mariage (par 1 000)	5,4	5,5	5,5	6,4
Taux de divorce (par 1 000) (1997)	1,8	1,5	2,1	1,8
POPULATION ACTIVE				
Total - Emploi (en milliers)	324,2	197,9	403,7	60,9
- secteur de production des biens (en milliers)	82,5	47,1	91,7	17,1
- secteur des services (en milliers)	241,7	150,8	312	43,7
Total - Chômage (en milliers)	44,7	43,1	48,4	9,8
Taux de chômage (%)	12,1	17,9	10,7	13,9
Emploi à temps partiel (%)	16,1	16,1	19,5	17,4
Taux de participation des femmes de 25 ans et plus (%)	53,8	48,9	52,5	59,7
Taux de syndicalisation (% des travailleurs rémunérés)	29	40,2	30,6	29,3
REVENU				
Revenu familial médian (1997)	41 190	36 526	40 248	41 534
Revenu familial moyen (1997)	46 480	41 850	45 731	45 639
% de familles à faible revenu (1997)	13,7	17,7	14,9	9,3
Gains des femmes occupant un emploi à temps plein exprimés en pourcentage des gains des hommes (1997)	63,7	64,3	63,4	73,1
ÉDUCATION (1996-1997)				
Inscriptions aux niveaux primaire et secondaire	134 895	106 390	166 769	24 814
Inscriptions à temps plein dans les établissements postsecondaires	23 739	18 897	36 897	3 588
Doctorats décernés (1996)	49	30	81	-
Dépenses publiques dans le domaine de l'éducation (exprimées en pourcentage du PIB) (1996)	5,5	6,7	5,5	6,7
SANTÉ (1997)				
% de décès attribuables à des maladies cardiovasculaires				
- hommes	35,7	41,4	36,7	33
- femmes	41,2	45,1	38	40,9
% de décès attribuables au cancer				
- hommes	29,4	26,9	28,4	29,1
- femmes	25,4	23,3	27,5	23,2
JUSTICE				
Taux de criminalité (par 100 000) - crimes de violence	881	893	980	729
- biens	2 813	2 666	4 062	2 747
- homicides	0,7	1,3	2,6	++
INDICATEURS ÉCONOMIQUES				
PIB - pourcentage de variation annuel (1996-1997)	2,1	2	3,4	2,7
Taux d'inflation (1997 à 1998)	0,6	0,2	0,6	-0,5
Mises en chantier (1997)	2 702	1 696	3 813	470

Source : Statistique Canada

* Données de 1998, sauf indication contraire

++ Données non disponibles

